



Lous passa camins



.....

La saison 2025/2026 débutera le 1^{er} septembre 2025

Votre adhésion au club pour la prochaine saison du 1 septembre 2025 au 31 août 2026 ne sera validée qu'à réception du dossier complet comprenant les documents suivants :

- 1- Le bulletin d'adhésion rempli et signé (voir PJ). **Pour recevoir la licence, il faut une adresse mail différente pour chaque membre d'une même famille.**
- 2- Le paiement de la cotisation d'adhésion et de la licence-assurance.
- 3- ANNEXE 3 Attestation sur l'honneur pour participer aux activités de la FFRandonnée en PJ.
- 4- Le certificat médical (PJ) pour les nouveaux adhérents.

Vous ne pourrez participer aux activités du club que lorsque vous aurez envoyé un dossier complet à :

Maryvonne Darrieumerlou, 30 chemin de Lombré, 64530 GER,

ou le 30 août 2025 lors du Forum des Associations à la Salle des Sports.

ou lors de l'AG du LPC qui se tiendra le samedi 4 octobre 2025 à 10h au Foyer de Ger.

1. LES ACTIVITES DU CLUB : voir sur le site du club - www.louspassacamins.fr

♦ **La Marche Nordique : le lundi matin**

L'activité Marche Nordique se déroule tous les lundis matin (2 niveaux) et est encadrée par deux animateurs diplômés Brevet Fédéral.

Les licenciés désirant pratiquer, pour la première fois, la Marche Nordique devront participer à une séance d'initiation obligatoire organisée en début de saison.

Les participants aux sorties du lundi matin devront s'inscrire avant le dimanche soir 19h00 auprès de la responsable de la MN. **Reprise : lundi 8 septembre 2025.**

♦ **La Marche Nordique Santé : le lundi après-midi**

L'activité Marche Nordique se déroule tous les lundis après-midi encadrée par deux animateurs diplômés.

Les licenciés désirant pratiquer, pour la première fois, la Marche Nordique Santé devront participer à une séance d'initiation obligatoire organisée en début de saison.

Les participants aux sorties devront s'inscrire avant le dimanche soir 19h00 auprès de la responsable de la MNS. **Reprise : lundi 1 septembre 2025.**

◆ **Rando Santé : le mardi après-midi**

L'activité se déroule le mardi après-midi et est encadrée par des animateurs(trices) certifié(e)s Rando Santé. Elle reprendra le **mardi le 9 septembre 2025.**

◆ **Marche en plaine : le mercredi après-midi**

L'activité se déroule le mercredi après-midi (ou mercredi matin en été) pour 2 groupes de niveau différent. Elle reprendra le **mercredi 3 septembre 2025 à 13h30.**

◆ **Les randonnées en montagne été et hiver (raquettes) : reprise le vendredi 5 septembre 2025.**

5 groupes de randonnée de niveaux différents sont proposés : G1, G2A, G2B, G3, G4.

Les participants aux randonnées raquettes des groupes G1 et G2 devront :

- 1) être en possession d'un KIT DVA (pelle, sonde, Détecteur de Victimes d'Avalanche) personnel ou à se procurer au sein du club.
- 2) suivre la journée de formation (sécurité, initiation à la recherche de victimes d'avalanche) afin de pouvoir participer aux sorties programmées.

◆ **Les séjours en 2025/2026:**

- Séjour à Lanzarote (Canaries): 1 au 20 septembre 2025 .Déplacement : bus + avion , 30 places , complet.
- Séjour Raquettes à neige 4 jours: 2 au 6 février 2026 , lieu à définir en fonction de l'enneigement, déplacement en covoiturage, 20 places.
- Avril 2026 : projet d'un séjour de 4 jours , destination à définir.
- Mai 2026 : séjour "traditionnel" du 16 au 23 Mai 2026, destination en cours de finalisation , déplacement en bus, 40 places .
- Juin 2026 : Itinérances type Saint Jacques
- Été 2026 : randonnées itinérantes 4 à 5 jours pour le groupe G1, le groupe G2 et randonnées en étoile pour le groupe G3.

LES SORTIES SPÉCIALES

- Grandes Marées : Vendredi 27 mars 2026 destination: La côte Atlantique , déplacement en bus, 60 places.

2. MODALITÉS d'ADHÉSION AU CLUB : ATTENTION! A LIRE ATTENTIVEMENT

Les inscriptions démarrent le 18 août et seront closes le 31 décembre 2025 dans la limite de 280 adhésions.

2.1. Les anciens adhérents : seront prioritaires jusqu'à la date de l'Assemblée Générale fixée au 4 octobre. Au-delà de cette date, en l'absence de renouvellement de leur adhésion, les anciens adhérents n'auront plus la possibilité de participer aux activités du Club.

Nous vous incitons donc à renouveler votre adhésion le plus tôt possible à partir du 18 août 2025:

- par courrier auprès de Maryvonne Darrieumerlou 30 Chemin de Lombré 64530 GER
- ou lors du Forum des Associations qui aura lieu au Foyer Rural de Ger, **le samedi 30 août 2025 de 10h à 13h.**

2.2. Les nouveaux adhérents : pourront s'inscrire jusqu'au 31 décembre 2025 dans la limite des 280 places disponibles. Au-delà de cette date plus aucune nouvelle inscription ne sera possible.

ATTENTION : les participants au séjour de septembre 2025 (Lanzarote) devront obligatoirement être en possession de la nouvelle licence 2025/2026.

3. LA COTISATION D'ADHESION :

Le tarif d'adhésion au Club reste inchangé : 20€/ an pour l'ensemble des activités proposées.

4. LA LICENCE-ASSURANCE :

Le tarif de la licence 2025/2026 FFRandonnée est modifié.

Vous avez le choix entre deux types de licence-assurance.

A. LICENCE-ASSURANCE INDIVIDUELLE (*mêmes couvertures que les années précédentes*) :

- Avec Assurance IRA = **30,85€**
- Avec Assurance IMPN = **42,90€**

B. LICENCE –ASSURANCE FAMILIALE (*cette licence couvre les activités du couple et de leurs enfants ou petits-enfants mineurs*) :

- Avec Assurance FRA = **61,50 €**
- Avec Assurance FMPN = **85,60€**
- **Pour ce mode de licence, toutes les personnes qui y sont rattachées doivent s'acquitter de la cotisation d'adhésion au club de 20€/personne.**

QUELLE LICENCE-ASSURANCE CHOISIR ?

- **Licence avec assurance IRA ou FRA** : à prendre si vous **ne pratiquez que** la Rando Santé® des mardis, la Marche Nordique, la Marche Nordique Santé, les sorties du Mercredi, les sorties du Vendredi uniquement Groupes **G3 et G4**. et les randos raquettes G3.
 - **Licence avec assurance IMPN ou FMPN** : à prendre obligatoirement **si vous pratiquez** les sorties du vendredi Groupes **G1 et G2** montagne et raquettes (avec cette licence vous pouvez également pratiquer la Marche Nordique, la Marche Nordique Santé et les sorties du Mercredi).
 - **Attention** : si en cours de saison vous souhaitez faire des sorties **G1 et G2 (montagne et raquettes)**, vous **devez prendre obligatoirement une licence IMPN**. **Tenez-en compte dans votre choix.**
- 2- **Dématérialisation des licences** : chaque adhérent recevra sur son adresse mail la licence qu'il devra imprimer. **Pour cela, il faut une adresse mail différente pour chaque membre de la famille.**

5. LE CERTIFICAT MEDICAL : modèle type en PJ

Les règles suivantes s'appliquent aux clubs affiliés à la FFRandonnée pour la saison sportive 2025/2026

◆ **Première prise de licence ou après arrêt de l'activité:**

Pour toute première prise de licence ou reprise après arrêt, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, daté de moins de 6 mois au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant.

Renouvellement de licence :

Lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre au questionnaire de santé.

- Seule l'ANNEXE 3 Attestation sur l'honneur pour participer aux activités de la FFRandomnée en PJ est à joindre au bulletin d'adhésion.

Certificat médical des mineurs :

Le certificat médical n'est plus nécessaire. Seulement une déclaration remplie par leur représentant légal, attestant qu'ils ont bien complété le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en PJ.